Retour en images sur les TRAVAUX DE VOIRIE

Bousbecque

Magazine d'information municipale - novembre 2015 - www.bousbecque.fr

vivre ensemble

LA CITOYENNETÉ EN QUESTION

Solidarité

Zoom sur le jumelage coopération avec Zorgho

Habitat

Bousbecque ville «recalcitrante» ?

Accessibilité

Des équipements publics aux normes

Portfolio

Bousbecque
Magazine d'information municipale de la ville de Bousbecque

Le magazine Bousbecque est distribué gratuitement à tous les habitants de Bousbecque. Si vous ne le recevez pas ou pour le recevoir en version numérique contactez la mairie de Bousbecque au 03 20 23 63 63 ou par courriel : **contact@bousbecque.fr** • Tirage : 2100 exemplaires. • Tous droits de reproduction réservés. © 2015 • Impression labéllisée Imprim'Vert sur papier 100% recyclé Cyclus • Dépôt légal : novembre 2015 • Directeur de la publication : Alexandre Beeuwsaert, maire de la ville de Bousbecque • Photographies, rédaction et infographie : Ville de Bousbecque • Photo Poster : Marc DEHAY • Impression : FG Arts Graphiques

Bousbecque

SOMMAIRE

Accessibilité 4
Travaux voirie 5
Politique habitat 6
Action sociale 7
Finances communales 8

Dossier

Une ville citoyenne 9
Solidarité internationale 12
Vieassociative 14
Fête nationale 15
Economie 16
Cadre de vie 17
L'actualité d'Euralys 18
Expression libre 19
Le Poster 20

Hôtel de Ville
19 rue de Wervicq
59166 BOUSBECQUE

03.20.23.63.63

contact@bousbecque.fr

www.bousbecque.fr

Edito

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

La rentrée est une période propice pour prendre ou reprendre de bonnes habitudes. Notre dossier parle de citoyenneté. Chacun se reconnaitra ici ou là. On y parle d'être acteur d'une ville plus sûre, de convivialité et je me félicite du succès rencontré par notre appel à la participation au comité des fêtes et au collectif environnemental. Les bousbecquois sont acteurs de leur ville et c'est une grande fierté. Sont évoqués également les poubelles, les déjections canines ou le brûlage ; le dossier nous invite enfin à respecter notre patrimoine commun, l'entretenir, à vivre ensemble tout simplement.
L'actualité politique a été riche ces derniers mois, vous trouverez dans votre magazine municipal des articles pour mieux comprendre les obligations en matière d'accessibilité ou d'habitat. Ce sont de gros dossiers à mettre en perspective dans notre ville avec ses particularités. Plus localement, une page de finances vous aidera à comprendre le financement des écoles et autres activités municipales à destination des enfants. Ce sujet a été source d'incompréhensions et d'interprétations diverses, il me semblait important de faire ce point.
Notre travail de fond commence à porter ses fruits. Après un temps de concertation et d'ajustements, le dossier skate park va voir le jour, c'était une promesse faite aux jeunes lors de la campagne. Le mois d'octobre a vu l'acquisition de la friche Beaulieu par l'établissement public foncier, les réunions participatives tant attendues vont enfin pouvoir être programmées. La maitrise des finances communales amorcée continue afin de nous permettre de maintenir les services existants malgré les baisses de dotations de l'état et d'envisager des investissements comme la passerelle dont le dossier a bien avancé également.
Enfin le mois de décembre sera marqué par les élections régionales, être citoyen c'est aussi user de son droit de vote lors de ces grands rendez-vous démocratiques.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Alexandre BEEUWSAERT
Maire de Bousbecque

DES EQUIPEMENTS ACCESSIBLES À TOUS

Commerçants, professions libérales, établissements publics doivent établir leurs agendas d'accessibilité programmée.
Pour répondre aux besoins et attentes de tous, la loi du 11 Février 2005 exige la mise en accessibilité de tous les lieux accueillants du public au 1er Janvier 2015.
Pour les commerces et professions libérales, les obligations portent notamment sur :
- Le stationnement et cheminement jusqu'à l'établissement ;
- L'entrée (le seuil, la porte…) et la devanture de l'établissement ;
- Les circulations intérieures horizontales (allées, couloirs) et verticales (escaliers, élévateurs, ascenseurs…) ;
- Les équipements spécifiques (comptoirs, cabines d'essayages, sanitaires…)
Au-delà de l'accueil, des conseils, il s'agit d'offrir un même confort d'accès à tous les publics, jeunes ou âgés, en situation de handicap ou accompagnés d'enfants en bas âge.
Pour les bâtiments publics, les obligations portent notamment sur
- L'accès du bâti ;
- L'accueil du public ;
- La circulation interne horizontale et verticale ;
- L'accès aux équipements ;
- L'installation des équipements et services ;
- La signalétique ;
- L'éclairage.

Cinéma le Foyer

Des travaux d'accessibilité et de sécurité seront engagés premier trimestre 2016. Le dossier est en cours de traitement. Le permis de construire est accordé, la consultation des entreprises a été lancée. Montant estimé des travaux 63 000 € TTC.

Club House du CSB

Travaux d'accessibilité prévus pour le début de l'année 2016. Ces travaux d'aménagement permettront l'augmentation de la capacité d'accueil ainsi que l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Qu'est-ce que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP) ?
Tous les établissements recevant du public (ERP), les commerces, théâtres, cinémas, cabinets libéraux, mairies, établissements scolaires, etc… devaient être accessibles au 1er Janvier 2015.
L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad 'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette échéance.
L'Agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Comment cela se passe pour Bousbecque ?
L'Ad 'AP des bâtiments communaux a été validé par délibération du conseil municipal en date du 18 septembre dernier. L'agenda a été étalé sur 6 ans et traitera en priorité le cimetière et les bâtiments tel que le centre socio, la mairie, les écoles Jules Verne et La Fontaine ou encore l'église ou le CPE... Quant au restaurant municipal, la salle des jonquilles et le complexe sportif, ces derniers attendront la 2ème partie de l'agenda pour une réflexion plus approfondie.

DES AMENAGEMENTS ATTENDUS

La rue de Flandre moins vite, plus sûre

Voici un chantier attendu par les riverains depuis de nombreuses années, issu de divers échanges entre la MEL, la municipalité et les habitants. L'aménagement de la rue de Flandre et du Chemin de la Cronque Planque permettra d'améliorer la sécurité des usagers de ce secteur. Un plateau surélevé à hauteur de l'école des jonquilles cassera la vitesse, des places de stationnement créées offriront aux riverains un stationnement amélioré.

Des trottoirs accessibles

Des aménagements importants ont été opérés sur deux trottoirs de la commune. Rue de Wervicq, le trottoir en schiste est devenu plus praticable, les bordures ont été reconstruites et un enrobé vient parfaire cet équipement. Du côté de la rue de Linselles, même traitement pour le trottoir reliant les deux giratoires.

Un simple enrobé pour la rue de Wervicq

La commune a demandé à la MEL des aménagements importants sur cet axe reliant Bousbecque à Wervicq. La vitesse excessive sur cette ligne droite méritait peut être bien plus qu'un simple remplacement de son tapis de surface. L'intercommunalité n'a pas répondu à ce jour à nos demandes de requalification de cette voie. Il est encore temps pour les utilisateurs et les riverains de continuer à nous faire part des difficultés rencontrées. Ainsi chaque intervention renforcera auprès de la MEL une réelle attente de la population.

Politique habitat : Le grand écart...

...entre les objectifs en matière d'habitat social et la préservation de l'environnement.

Il manque 360 logements sociaux à Bousbecque au regard de la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbains dite SRU. D'après les dernières données officielles, aucun logement locatif social n'a fait l'objet d'un permis de construire entre 2011 et 2013 et 30 logements ont fait l'objet d'un permis de construire déposé mais sans aucun logement social sur la période 2010-2014 aggravant le déséquilibre de logement social dans le parc Bousbecquois.

Monsieur le Préfet demande à la commune de s'engager à réaliser un minimum de 40 logements locatifs sociaux sur la période 2014-2016 afin d'amorcer une progression vers les 25% de logement social. Pourtant, lorsqu'on parle d'urbanisme, il convient de prendre en compte également les nouvelles contraintes environnementales (voir encadré). A Bousbecque, en plus des contraintes légales, nous souhaitons préserver la mixité pour favoriser le « mieux vivre ensemble ». Pour permettre une cohérence globale de ces sujets, M. le Maire Alexandre Beeuwsaert a récemment regroupé les délégations Habitat et Développement Durable sous la responsabilité de Madame Véronique Playoust-Garnier. Elle a pour mission d'honorer les engagements en logement social, sa bonne intégration tout en préservant le caractère rural de notre commune.

Avec ses 16,13% de logement social, Bousbecque n'est pas une ville « récalcitrante »

Avec ses 16,13% de logement social, Bousbecque n'est pas une ville « récalcitrante » . Dans 36 communes désignées par le Ministre Patrick Kanner, les préfets de départements se substitueront aux maires ne respectant pas leurs obligations au regard de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU). Bousbecque n'en fait pas partie. Malgré le retard pris ces dernières années, Bousbecque est une ville fondamentalement sociale et mixte. Quarante logements pour personnes en situation de handicap n'ont jamais été conventionnés alors qu'ils devraient améliorer considérablement notre « pourcentage ». La situation Bousbecquoise et les projets municipaux présentés au préfet en 2014 ont permis de limiter la pénalité héritée des précédentes mandatures. La facilité en matière de logement social voudrait que l'on autorise la construction sur les terrains du Bonnier au Seigle et être, de ce fait, en contradiction complète avec notre programme électoral et les dernières lois de protection des terres agricoles.

• lois dites « grenelle », l'article L121-1 du code de l'urbanisme prévoit la préservation des continuités écologiques et la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

• la loi ALUR depuis le 24 mars 2014, qui modifie le contenu du PLU (plan local d'urbanisme) afin de lui donner davantage de moyens pour lutter contre l'étalement urbain, elle supprime les COS afin de favoriser la densification urbaine.

• la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Foret du 13 octobre 2014 qui modifie encore les normes d'urbanismes.

• La loi relative à la Transition Energétique pour la croissance verte (loi TE) adoptée par le parlement le 22 juillet et promulguée le 18 août dernier.

Poussez la porte du CCAS

le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Centre Communal d'Action sociale de Bousbecque est un établissement public administré par un Conseil d'Administration et présidé par le Maire.

Il est le premier interlocuteur social de la population bousbecquoise de par sa proximité. Tout Bousbecquois est accueilli au CCAS pour :

• une écoute, une information, une orientation,

• un conseil et un soutien dans l'accomplissement des démarches administratives, en particulier pour les procédures d'admission à l'aide sociale légale et facultative,

• la mise en place d'actions, de prestations ou de services adaptés à ses besoins, suite à une évaluation sociale.

Missions :

• Instruire les demandes d'aide sociale légale: aide médicale Etat - RSA - Aide sociale Conseil Général - demande d'APA ...

• Gérer un registre de personnes âgées et handicapées fragiles pour la mise en oeuvre des Plans Canicule et Grand Froid

• Domicilier des personnes sans domicile stable

• Animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune

• Etudier et mettre en oeuvre l'analyse des besoins sociaux

• Distribuer des aides sociales en nature, en espèces ou en prestations.

• Prévenir et supprimer toutes les situations pouvant engendrer de l'exclusion : aide au logement des personnes défavorisées.

• Exercer des missions confiées par délégation (convention) par le Conseil Général : demande d'APA, de prise en charge de frais placement, ACTP, ACFS…

Semaine Bleue 2015

De grands moments de convivialité ont animé la semaine bleue 2015 qui s'est tenue à Bousbecque mi-octobre. Entre karaoké, belote, chansons, spectacles... il y en avait pour toutes et tous avec également une marche intergénérationnelle qui a remporté un vif succès. Retour en images...

LES FINANCES COMMUNALES
AU SERVICE DES ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Le conseil municipal du 12 juin 2015 a mis à jour les tarifs de l'école municipale de musique et de la cantine. Le forfait communal octroyé à l'OGEC a été réajusté. C'est l'occasion de refaire le point sur la participation financière de la commune dans chacun de ces secteurs. (Voir encadré)

▪ Ecole municipale de musique

Son budget représente 3.4 % des dépenses, c'est essentiellement les salaires des professeurs, les charges du centre culturel et l'entretien des instruments appartenant à l'école.

La nouveauté de 2015 consiste à supprimer le tarif spécial appliqué à la classe de piano. Le tarif est désormais identique quel que soit l'instrument pratiqué.

▪ Le restaurant municipal

Avec un tarif moyen de 3 € et un coût de revient de 10 €, le service municipal de restauration est déficitaire de 70 % en 2014.

L'oubli de certaines charges est à l'origine de cette situation financière très délicate. En effet, les augmentations de 0,5 à 1,5% de ces dernières années ont été basées sur des coûts de repas tronqués.

Il est donc nécessaire de retrouver un budget de restauration municipale cohérent si nous voulons préserver ce service et améliorer la qualité des repas comme nous l'avions envisagé. Afin de ne pas perturber trop fortement les finances des familles une augmentation de 5% a été votée pour la rentrée 2015-2016. Ceci donne les tarifs suivants :

Avec 144 repas à l'année, cela représente une augmentation de 18.72 euros pour un enfant de maternelle et 21.60 euros pour un enfant du primaire.

▪ Forfait OGEC

Pour comprendre le mode de calcul du forfait communal versé à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques de l'école Saint Ignace, voici quelques règles à connaître :

- Toutes les dépenses de fonctionnement des écoles publiques sont réglées au cours de l'année scolaire par la commune
- Le total de ces dépenses est divisé par le nombre d'élèves et l'on obtient ainsi un coût par élève maternel et primaire.
- Pour que chaque enfant bousbecquois reçoive la même participation de la commune à sa scolarité, il est attribué à chaque élève de l'école St Ignace le même montant qu'aux élèves du public sous la forme d'une subvention appelée forfait communal versée à l'OGEC annuellement.
- C'est uniquement une prise en charge des frais de fonctionnement qui est encadrée légalement. La loi demande que chaque euro dépensé par la commune pour un élève du public entraine un euro reversé par élève du privé.
- Les investissements faits dans les bâtiments scolaires, propriété de la commune, n'entrent pas en ligne de compte. L'école st Ignace finance elle même la construction et l'entretien de ses locaux.

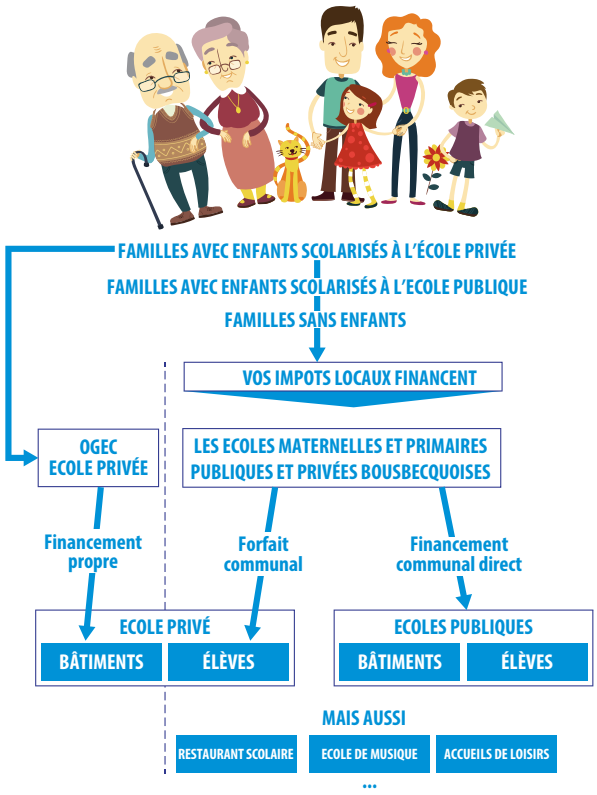

vivre ensemble

UNE VILLE CITOYENNE

Nous sommes tous citoyens du monde, de notre pays. Notre dossier citoyenneté met en lumière les citoyens que nous sommes dans notre ville.

Être citoyen, c'est d'abord respecter les règles de la cité, ses codes. Il existe dans chaque ville des arrêtés municipaux qui posent les réglementations propres à la ville. Ces arrêtés peuvent être permanents comme les ouvertures des équipements municipaux, leur utilisation, les règles de circulation ou de stationnement. Il existe également des arrêtés temporaires pris dans des circonstances particulières ou pour des manifestations ponctuelles. Chaque citoyen peut consulter les arrêtés en mairie, certains sont affichés directement sur les sites concernés.

Il convient par ailleurs de respecter les règles communes à toutes les villes notamment en matière de circulation. Être citoyen, c'est aussi vivre sa ville, participer à ses animations, la faire rayonner. Par les écoles, les commerçants, les associations, nombreux sont les moyens de vivre dans sa ville pour qu'elle ne soit pas une « cité dortoir ».

Être citoyen c'est finalement vivre ensemble, penser aux autres, prendre soin des parties communes de la cité. Etre conscient que les impôts qui financent les investissements et le fonctionnement de notre ville, rendent chacun de nous un peu propriétaire et responsable des biens communs.

Être citoyen, c'est aussi vivre sa ville, participer à ses animations, la faire rayonner.

Pour permettre aux élus qui ont la charge de gérer la commune de faire évoluer la ville dans le bon sens, il est important de les informer de vos projets et de leur faire part de difficultés rencontrées. La citoyenneté, pour un élu, sera de prendre en considération chaque citoyen, important, anonyme, ancien que l'on respecte, nouveau que l'on accueille. C'est également respecter les coutumes passées tout en anticipant l'avenir, faciliter la vie ensemble.

Lors de décisions municipales, il n'est pas toujours aisé de faire comprendre les impératifs en matière de loi ou d'équité. La vision globale de la cité de l'élu permet d'aider chacun dans l'exercice de sa citoyenneté avec bienveillance et non en jugeant hâtivement les comportements. la critique est aisée, trouver des solutions et sensibiliser est un travail de fond. Les permanences de mairie ont pour but de comprendre les difficultés et d'envisager des solutions.

QUELLE CITOYENNETÉ BOUSBECQUOISE ?

Chacun s'accorde à dire que Bousbecque est une ville conviviale où l'on se connaît, on se dit bonjour, une ville à taille humaine. Les règles de base du vivre ensemble n'y sont pourtant pas toujours respectées…

La circulation y est par exemple trop rapide dans les axes structurants, leur modification dépend de la MEL (Métropole Européenne de Lille) et du département mais leur utilisation concerne chacun d'entre nous. Le stationnement laisse aussi souvent à désirer. On argumentera que les places de stationnement ne sont pas suffisantes sur la commune mais à bien y regarder, la plupart du temps, en acceptant de marcher quelques mètres,

il est possible de se garer correctement sans gêner les personnes à mobilité réduite, sans mettre en danger les enfants obligés de passer sur la route ou de traverser sans visibilité. Chacun pense ainsi que la gène qu'il occasionne est minime soit en durée soit parce qu'il ne prend pas la totalité du trottoir. Il en va de même pour les poubelles qui ne sont pas rentrées, il faut être confronté à ces situations pour en mesurer l'impact. Les poubelles sont ici encore une compétence métropolitaine et nous réfléchissons à des solutions plus adaptées aux maisons de rue typiques de notre région. En attendant, certaines villes verbalisent lorsqu'elles ne sont pas rentrées (voir encadré ci-contre).

Restons sur le trottoir pour évoquer les déjections canines. Des courriers de sensibilisation ont été déposés dans certains quartiers. Si marcher dedans est pénible, nous avons pu également mettre en lumière lors de réunions de commissions accessibilité qu'en roulant, un fauteuil entraine ces excréments sur sa roue et souille les mains de son utilisateur. Par ailleurs, même dans l'herbe ou autres « espace vert », il convient de respecter les personnes qui les entretiennent en ramassant également les déjections de vos animaux.

Devant chaque maison, chaque citoyen est responsable de l'entretien du fil d'eau. Même si la commune prend régulièrement en charge ce nettoyage, ce budget pourrait être économisé si chacun faisait sa part. Toujours sur les trottoirs, les équipements publics, bancs, poubelles, lampadaires, représentent un budget conséquent. Il est important de les respecter et de les utiliser correctement. Et puisqu'il est maintenant question d'équipements publics, il n'est pas vain de rappeler que nous avons la chance d'avoir des équipements sportifs, culturels et de loisirs permettant la pratique de nombreuses activités et l'évolution de nombreuses associations. Il est indispensable d'en respecter les règles d'utilisation.

Dans un contexte budgétaire serré, ce n'est pas être contre les jeunes que d'interdire de faire du vélo sur le terrain de football synthétique ou d'interdire l'utilisation de produits qui dégradent le materiel mis à disposition. Si les réparations, le nettoyage voire le remplacement de ces équipements devenaient ingérables, c'est toute la ville qui en pâtirait. On se croit souvent « autorisé » à ne pas respecter une régle parce qu'on n'en mesure pas l'importance. C'est le cas par exemple du brûlage dont l'interdiction sur la commune est régulièrement bafouée. N'hésitez pas à lire l'encadré qui rappelle l'importance de cette règle page 17.

Et pourtant, le tissus associatif Bousbecquois est riche, son rayonnement est certain. Si le partage de salles ou de créneaux horaires est parfois difficile, soyons heureux de pouvoir ensemble proposer de nombreuses animations sur notre territoire. En tant que citoyen, il est important de nous signaler les dysfonctionnements. C'est une marque de confiance de nous donner l'occasion, quand cela est possible, d'améliorer notre qualité de vie.

N'oublions pas qu'être citoyen c'est aussi regarder chaque jour la richesse que notre ville nous offre. C'est profiter d'un cadre naturel préservé et de paysages agréables, c'est apprécier les services municipaux de qualité comme le centre petite enfance, les accueils de loisirs, les activités proposées aux aines, le soutien des projets associatifs. cela peut être enfin passer la porte de nos commerçants et artisans et prêter attention au travail des agents communaux, des enseignants. Chaque semaine, le service communication de la mairie transmet à la presse la liste des nombreux événements qui ont lieu à Bousbecque.

David OSTYN
Conseiller délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance

David OSTYN est conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance. La citoyenneté fait de ce fait partie de ses prérogatives durant ce mandat.

Où intervenez-vous ?
Dans les structures existantes telles que le C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance) dans le cadre de la S.T.S.P.D. (Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Le C.I.S.P.D. est composé des membres d'Euralys, de la Police municipale et des conseillers et adjoints à la sécurité.

Quel est votre rôle ?
Tout d'abord une mission d'information, de prévention et de relationnel avec les autorités et la population. Je remonte les informations de la police vers Monsieur le Maire et vis versa afin d'améliorer le quotidien des citoyens de la commune par le biais d'interventions ciblées. J'avertis la police des incivilités, stationnements gênants, abusifs et dangereux , un rappel à l'ordre ou une sanction sont alors établis.
Je suis l'interlocuteur direct du S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et Secours) lors de sinistres et pour les opérations de prévention. Je participe à la commission de sécurité qui donne les agréments pour tous les bâtiments et lieux recevant du public. J'assiste également à la commission de sécurité à la Préfecture du Nord.

Avez-vous en charge d'autres missions ?
Oui effectivement, j'anime chaque mois avec Monsieur le Maire la cellule de veille, je gère le dossier relatif à la vidéo protection de la commune et les projets en vue d'améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Qu'est-ce que la cellule de veille ?
La cellule de veille réunit un représentant du service jeunesse de la commune, un représentant du service prévention de la délinquance d'Halluin, un officier de police de Tourcoing, un chef de poste de police de Comines, un représentant des bailleurs sociaux ainsi que Monsieur le Maire et moi-même. Elle étudie les faits relatés le mois précédent et prend les mesures susceptibles de mettre un terme ou atténuer les nuisances ou autres délits. Elle décide de la périodicité et de l'efficacité des contrôles routiers ainsi que les passages de sécurité de la part des policiers.

Et la vidéo protection ?
Chacun sait que des caméras de surveillance sont installées sur la commune. Le conseiller a le devoir de faire un état des lieux afin de mieux cibler les endroits stratégiques et ainsi protéger, comme il se doit, les habitants. Il prend en compte leur mise en place et ajuste le mieux possible la position des celles existantes et préconise selon les besoins un déplacement ou un complément en fonction des besoins et de la mobilité de la délinquance.

Avez-vous d'autres projets ?
Oui bien sûr, l'opération «Citoyens vigilants» doit se concrétiser dans les semaines à venir. Une réunion publique d'information permettra d'obtenir tous les renseignements et les implications des citoyens dans la sécurité de leur village. Gageons que cette opération prenne tout son sens pour le mieux vivre ensemble à Bousbecque.
Une dernière chose importante : une convention a été signée entre la Protection Civile du Nord (Antenne de Wervicq) et la Mairie de Bousbecque. Le but : assurer la sécurité des personnes lors des manifestations publiques et sportives et disposer de postes fixes de sécurité. En cas de risque majeur, le niveau de secours est remonté d'un échelon ce qui permet de bénéficier de moyens supplémentaires de secours, logistique et soutien à la population. ■

Poubelles
Ils l'ont fait...

De nombreuses municipalités comme Bousbecque mènent des réflexions et actions afin de rendre plus praticable le trottoir aux piétons. À Armentières puis à Comines depuis le mois de septembre, les poubelles restant sur la voie publique sont verbalisées. Les difficultés personnelles, liées notamment à la typologie de l'habitat, pour rentrer les grands conteneurs peuvent faire l'objet d'une demande à la MEL pour l'utilisation de sacs de tri.

Zorgho : Une coopération inscrite dans la durée

Depuis un quart de siècle, Bousbecque est jumelée avec Zorgho (Burkina Faso). L'association Lafi Bémè, cheville ouvrière de ce jumelage, mène des actions dans plusieurs domaines, en lien avec le comité communal de jumelage de Zorgho et les deux municipalités.

Le 30 septembre 1990, Paul-Albert Delannoy, maire de Bousbecque et Jacques Vanneste, fondateur et président de l'association Lafi Bémè («La paix soit entre nous» en langue mooré), signent avec Amidou Balima, préfet-maire de Zorgho et Sylvain Kaboré, vice-président du comité de jumelage, le protocole d'amitié qui unit nos deux cités, en présence du représentant de Cités unies France. En 1994, le maire de Bousbecque se rend à Zorgho pour ratifier sur place ce même protocole. Née en 1988, Lafi Bémè voyait ainsi son rêve se réaliser.

Avec le changement de millénaire, Jacques Vanneste passe le relais à Maïté Druelle, à la tête de Lafi Bémè. Depuis sa création , l'association n'a pas dérogé à son objectif, apporter à la population burkinabè de Zorgho une aide lui permettant de se prendre en charge et d'améliorer ses conditions de vie. Il n'est pas question d'assistanat. Après que les fonds nécessaires à la mise en place des projets aient été mobilisés par Lafi Bémè, les groupements et associations, la municipalité ou les services déconcentrées de l'Etat, à Zorgho, mettent tout en œuvre pour pérenniser leurs actions. Lafi Bémè n'intervient plus financièrement mais évalue avec eux les avancées ou difficultés éventuelles.
En plus d'un quart de siècle, que de chemins parcourus grâce aux échanges entre les partenaires.

L'éducation tout d'abord : les premières actions ont consisté à équiper une école de brousse et à électrifier une école de formation des maîtres, en faisant appel à des artisans locaux. Ensuite, ce fut
la construction d'une école de six classes dans un quartier excentré de la commune. Depuis, Lafi Bémè soutient cet établissement et les enseignants qui y sont affectés. Elle subventionne la cantine, pour permettre aux enfants d'avoir au moins un repas par jour...

La femme est l'avenir de l'homme

Dans le domaine économique, l'association a aidé à la mise en place de micro-crédits pour créer des activités rémunératrices pour les femmes, pour la plupart des mamans veuves ou célibataires. Les 200 femmes regroupées dans l'association Nakogleb Zanga se sont formées à la gestion. Elles ont mis sur pied des comités de gestion et ont pu ouvrir des petits commerces, fabriquer du savon, de la crème de karité, pratiquer le tissage, la teinture, le séchage de légumes...

Depuis, des jeunes et des paysans se sont inspirés de cette initiative pour mener à bien collectivement des projets de menuiserie, de mécanique auto et moto, d'embouche, d'agro-écologie (une méthode qui permettra de rendre la terre plus fertile et de doubler le rendement des cultures)...

Lafi Bémè a soutenu la culture, avec le Celpac, l'équivalent (tout relatif) d'une médiathèque, la santé avec la réfection du dispensaire, le centre des personnes handicapées, le groupement des artisans...
Il y a quatre ans, suite à l'extension de Zorgho et à la demande de sa municipalité de mettre en place un service de l'eau et de l'assainissement, Lafi Bémè a proposé à la mairie de Bousbecque de réunir autour de la table les villes de Couëron (Loire-Atlantique) et de Verrières-le-Buisson (Essonne) ainsi que l'ONG Eau vive et d'autres associations, qui collaboraient avec notre ville jumelle. Les trois villes françaises

ont réussi à mobiliser les fonds de leurs agences de l'eau; elles-mêmes ont abondé. Ainsi est né le projet Zorgh'eau.

L'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit pour tous

Entre 2010 à 2013, 20 forages neufs, 15 latrines publiques et 403 latrines familiales ont été créés. 26 forages ont été réhabilités. Des techniciens ont été formés pour entretenir les forages et percevoir les redevances. La deuxième tranche (2014-2016), Zorgh'eau 2 est en cours. Avant, l'eau était gratuite : peu de Zorgholais bénéficiaient d'eau potable, la plupart se servait aux retenues d'eau, source de maladies. Bientôt, toute la population bénéficiera d'eau potable mais cela a un coût car il faut entretenir régulièrement les forages.
En mars 2013, le week-end d'animations et d'expositions «Bousbecque bouge pour l'eau» a mobilisé la municipalité, Lafi Bémè, le Syndicat d'initiative, le cinéma Le Foyer, la Bibliothèque pour tous, et bien d'autres associations...
Malgré les événements qui ont secoué le pays en octobre dernier, Lafi Bémè et la municipalité sont bien décidées à ne pas abandonner la population de la ville jumelle. Aussi, le voyage en janvier dernier d'une délégation de Lafi Bémè, programmé de longue date, n'a pas été remis en cause, .
Même si Zorgho sait se prendre en charge, elle compte sur ses amis bousbecquois pour la soutenir dans ses projets de développement. «Quand l'aide vient avant l'amitié, c'est de la charité. Quand l'aide vient après l'amitié, c'est de la solidarité» , avait dit un jour un ancien préfet-maire de Zorgho. Gageons que cette belle histoire liant amitié et solidarité se poursuive encore longtemps.
(texte : JP Druelle - Lafi Beme)

Quatre jeunes mobilisés, et vous ?

Le projet ZORGH'EAU de coopération décentralisé pour la bonne gouvernance de l'eau a démarré en 2010. Il est porté par les villes de Zorgho (Burkina Faso), Verrières le Buisson (91), Couëron (44) et Bousbecque ainsi que les associations Zinado 2000 (91), Eau Vive(93) et Lafi Beme.
Rappelons que ce projet permet, entre autre, la restauration ou la création de forage et la construction de latrines familiales et publiques dans notre ville jumelle de Zorgho.
Lorsqu'on considère que tous les zorgholais ont accès à l'eau, cela signifie qu'ils ont accès à un point d'eau potable à moins d'un kilomètre de leur domicile.
La deuxième phase de ce programme appelé ZORGH'EAU 2 (2014-2017), comprend notamment un volet jeune qui leur donne la possibilité de s'y impliquer et de susciter un engagement citoyen.
Azeline, Charlotte, Lucas et Aymeric ont entre 17 et 19 ans et ont accepté de s'investir dans le projet en participant dans un premier temps à l'organisation de la manifestation « BOUSBECQUE BOUGE POUR L'EAU » du 15 novembre prochain avec la municipalité et l'association LAFI BEME.

AU PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 15 NOVEMBRE BOUSBECQUE BOUGE POUR L'EAU

-Rassemblement à 9h30 au Centre Culturel Paul Valéry avec aubade de l'ensemble de cuivre de l'EMMB, photos, puis départ groupé pour:
• parcours pédestre avec commentaire sur l'eau (forage papeterie, usine des eaux, Lys...) organisé par le SI et accompagné de musiciens de djembé ;
• Jogging tout niveau encadré par le Run In Bousbecque ;
Durant toute la journée :
• Participation de la bibliothèque avec une vitrine sur le thème de l'eau et de l'Afrique ;
• panneaux du SI sur le thème de l'eau ;
• photos de LAFI BEME sur le projet ZORGH'EAU au Burkina Faso ;
• dessins des enfants des écoles et des centres aérés ;
• atelier de confection de djembé ;
• création des jeunes ados du service jeunesse ;
• Après-midi (vers 15h30) rencontre de foot avec l'association des Burkinabés du Nord (élus et joueurs du CSB) ;
• film au cinéma le foyer «MEDITERRANEA» (le 20/11 à 20h00).

FORUM DES ASSOCIATIONS 2015

32 ASSOCIATIONS AU RENDEZ-VOUS !

Les 13 et 14 juin dernier s'est déroulé le 7ème forum des associations bousbecquoises. 32 d'entres elles ont répondu à l'appel de la municipalité pour y participer et c'est tout le complexe sportif Léon Dalle qui a été mobilisé pour les accueillir durant tout un week-end.
De même, plusieurs d'entre elles se sont relayées à la tenue de la buvette.
Le prêt de matériel des communes de Neuville et Mouvaux a permis de réaliser les stands du forum et une économie substantielle. Qu'elles en soient remerciées. De nombreux Bousbecquois ont fait le déplacement. Ils ont pu découvrir une multitude de stands décorés avec goût.
Nombre d'associations ont pu ainsi pendant ce week-end inscrire de nouveaux adhérents et ainsi étoffer leur nombre de licenciés.

A la fin de la première journée, les associations qui le souhaitaient ont pu mettre à l'honneur certains de leurs membres qui se sont distingués dans la saison. Cela a été chose faite pour Les archers de la Saint Sébastien, le Raquette tennis club, le HBCBWL, la gymnastique de la Saint Michel, Le Run in Bousbecque, le Dojo bousbecquois et le Centre sportif bousbecquois.
Rendez-vous en 2017 pour la prochaine édition !

Un tricentenaire fêté en grande pompe

Le dimanche 21 septembre, la confrérie Saint Georges a célébré son tricentenaire en présence de nombreuses confréries françaises et étrangères. Un moment festif et familial, le village médiéval installé pour l'occasion replongeant le public dans la vie d'autrefois. Chacun a pu s'essayer également au tir à l'arbalète.

TRADITION RESPECTÉE POUR LA FÊTE NATIONALE

AUX TRADITIONNELS JEUX DU 14 JUILLET, LA POPULATION A PU ASSISTER A UN CONCERT MÉMORABLE AUX TONALITÉS ROCK & POP

Une météo clémente, un public fidèle et enthousiaste, ajoutés à l'impatience pour certains de retrouver une figure locale sur scène, il n'en fallait pas moins pour que les festivtés programmées par la municipalité rencontrent un réel succès. Retour en images sur le rendez-vous incontournable de l'été.

Pratique

Les chiffres de l'emploi à Bousbecque

Au 31 mars 2015, le nombre de demandeurs d'emploi, inscrit à Pôle Emploi, sur la commune de Bousbecque est de 324 dont 183 demandeurs sans aucune activité salariale. Depuis mars 2014, le volume de demandeurs sans emploi enregistre une baisse de 5,7 points, contrairement au taux de chômage dans la région qui progresse de 2,4 points.
53,6% des demandeurs d'emploi ont entre 25 et 49 ans. La part des séniors (26,2 %) est supérieure à celle des jeunes (20,2%).
44,8% des demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification CAP/BEP. 42,1% ont un niveau équivalent ou supérieur au Bac.
Les principaux secteurs d'activités recherchés par les demandeurs d'emploi sont respectivement : le commerce, le transport et la logistique, les services à la personne et l'industrie. *(Chiffres communiqués par Pôle Emploi)*

Pôle Emploi
Agence d'Halluin
Boulevard de Roncq
Téléphone candidats : 3949
(Service gratuit + prix appel)
www.pole-emploi.fr

Anniversaire

DMA souffle 90 bougies

Saviez-vous que l' entreprise DMA (Degrave et Marcant Assainissement), située à Bousbecque chemin du pont des vaches, a été créée par Joseph Marcant en 1925. Ils sont spécialisés dans le nettoyage, le dégazage et le contrôle d'étanchéité de réservoirs hydrocarbures, les travaux d'assainissement et la collecte des déchets industriels. Ils interviennent à la demande sur toute la France et mettent leur savoir-faire depuis trois générations à la disposition des particuliers, des collectivités et des industriels. Un joyeux anniversaire donc à l'ensemble des collaborateurs de DMA.

Commerce

Jean-Pierre passe la main à Sébastien

La boulangerie Vandebeulque installée rue Léon Six s'offre une nouvelle jeunesse. Suite au départ en retraite de Jean-Pierre Vandebeulque, Sébastien Vandebeulque et François Wautier assurent la relève. Un passage de témoin qui s'accompagne pour l'occasion d'un changement de look pour la boutique.

Rénovation

Nouvelle vitrine chez Créastyle

Le salon de coiffure CREASTYLE a fait peau neuve avec une nouvelle façade chic et moderne. Plus en adéquation avec l'intérieur du salon, la nouvelle devanture, rue de Linselles, redonne du cachet au commerce. A l'étage le salon d'esthétique Beauté Céleste finalisera les travaux en cette fin d'année. Notons que cette rénovation a obtenu une subvention de la ville dans le cadre du programme d'aide à la rénovation de façade.

Le Zéro Phyto à Bousbecque c'est maintenant

Notre commune, dans une optique de développement durable, a décidé de passer au « Zéro Phyto », c'est-à-dire de ne plus utiliser aucun désherbants et autres produits chimiques. Cela engendre quelques désagréments en phase de transition: recrudescence des mauvaises herbes sur les trottoirs, allées du cimetière, bords de routes.
Nos employés communaux, ont planté cet hiver des arbres fruitiers, framboisiers, groseilliers, potirons autour du parvis de l'église, rue de Wervicq et à l'entrée de la ville, rendant les espaces verts, plus profitables aux Bousbecquois car à terme, chacun pourra se servir en fruits.
Pour se faire les agents communaux, se font aider par CANAL, (entreprise de réinsertion) pour l'entretien des chemins communaux et les trottoir. L' ARPIH, a quant à elle en charge l'entretien du cimetière depuis le mois d'octobre.

Concernant le cimetière, deux réunions participatives ont eu lieu en avril, où de nombreux habitants étaient présents, la 1ère salle des Jonquilles, la seconde sur site. Il a été décidé ensemble de revoir les tombes non entretenues ou délaissées, et d'y semer du gazon fleuri. Le printemps ayant été très sec, le gazon a difficilement poussé, mais les résultats sont encourageants. Nous sollicitons chacun pour enlever les fleurs fanées, et d'entretenir les tombes de leurs proches. Nous sommes conscients que cela demandera, encore du temps pour améliorer l'aspect visuel du cimetière. La plantation de plantes vivaces et de sedum, évitera à l'avenir que les chemins extérieurs et les zones délaissées se salissent par l'apparition de mauvaises herbes.
Merci aux agents communaux, à l'ARPIH et à toutes les personnes qui ont donné de leur temps et de leur collaboration.

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit

L'incinération à l'air libre d'1 kg de déchets ménagers est aussi polluante que le traitement de 10 tonnes de ces mêmes déchets dans une usine d'incinération moderne équipée de filtres. La fumée se répand chez vos voisins et peut provoquer chez les personnes sensibles comme les enfants, personnes âgées ou asthmatiques des gènes respiratoires importantes.
Cette fumée est chargée de polluants divers toxiques, cancérigènes et tératogènes comme les particules fines, dioxines furanes et PCB, métaux lourds, monoxyde de carbone. Les fines particules de dioxines retombent sur le sol et contribuent à sa pollution. Ces dioxines rendent la consommation des œufs des poules de nos jardins dangereuse et contaminent les légumes de nos potagers. Les résultats de l'étude réalisée par ATMO sur la contamination des retombées atmosphériques à Bousbecque, indiquent qu'il n'existe pas de source industrielle de dioxines et PCB. En revanche, la pollution de l'air à Bousbecque est supérieure à celle d'une zone urbaine en région Rhône Alpes et les feux sauvages en sont a priori la cause. Le compostage et le recyclage des déchets verts est une alternative rentable pour la société qui évite cette pollution. Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Les archives : une gestion commune

« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité. » C'est en ces termes que la loi du 3 janvier 1979 qui leur est consacrée définit les archives. Chaque commune est responsable de ses archives.

Depuis 2004, Euralys assure la gestion des archives communales de Bousbecque, Deûlémont et Linselles, ce qui représente un fond archivistique de 1 100 mètres linéaires conservé dans les locaux des mairies respectives. Parmi tous ces documents figurent certaines pièces historiques qui remontent au XIVe siècle !

Le service des archives d'Euralys, animé par Philippe Marcaille, a pour mission non seulement de trier, classer et parfois restaurer les archives communales, mais aussi de les mettre en valeur à travers des consultations ou des expositions.

www.archives.euralys.eu

euralys

Euralys Syndicat intercommunal est le groupement des communes de Bousbecque, Comines, Deûlémont, Halluin, Linselles, Warneton et Wervicq-Sud et compte près de 53 000 habitants. Sa mission essentielle : développer le territoire et mutualiser les moyens entre les communes.
Retrouvez-nous sur www.euralys.eu et sur Facebook !

En route vers l'emploi

Du 6 au 9 octobre 2015, la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing et les communes membres ont organisé la manifestation « En route vers l'emploi », comprenant un jobdating à Tourcoing, des ateliers préparatoires et des visites d'entreprises. Cette opération, qui s'adressait aux demandeurs d'emploi et aux salariés, a rassemblé 700 candidats et 40 entreprises. Informations : www.enrouteverslemploi.fr

Une aide aux aidants

Le CLIC de la Vallée de la Lys propose aux aidants du territoire de participer à ses ateliers organisés en partenariat avec la Maison des aidants de la métropole lilloise : 1° le groupe d'échange mensuel « Trucs & Astuces », qui leur permet de trouver des solutions pour mieux vivre leur situation ; 2° un atelier mensuel de chant-choral pour les aidants et leurs aidés ; 3° une formation de 5 séances pour que chaque aidant ressorte avec sa « boîte à outils » personnelle afin de prendre soin de l'autre et de soi.
Informations : 03 20 42 84 25 / www.clic.euralys.eu

Conformément à l'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus qui diffusent, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers de l'opposition municipale.

Expression libre

Citoyenneté, Il est une catégorie de citoyens particuliers qui se doivent d'être exemplaires paraît-il. Je souhaitais partager dans ces lignes puisque le sujet s'y prête, ma profonde déception quant à l'attitude du groupe écouter et agir dont nous attendions une réelle collaboration puisque nous partageons des opinions similaires sur la plupart des sujets communaux.

Nous supportons depuis les élections des attaques personnelles sans fond réel là où nous attendions des avis contradictoires pour faire avancer les débats. Chaque intervention du groupe a pour but de blesser des personnes dont l'engagement pour la commune ne mérite pas un tel acharnement.

Les évènements nationaux et internationaux nous invitent à la solidarité et au rassemblement. Le respect des personnes est la base du vivre ensemble. Je rappellerai également que les commissions sont le lieu pour donner son avis et réclamer les informations nécessaires pour donner un avis éclairé. Ne pas assister aux réunions ou se taire quand on y assiste pour avoir l'occasion de remettre en cause les décisions par le biais de tracts ne fait pas progresser les projets municipaux.

Alors un an et demi après les élections, nous pouvons considérer que la période d'apprentissage du « métier d'élu » est terminée. Il existe différents styles d'opposition et force est de constater que les attaques de personnes dans la presse ne servent pas les Bousbecquois mais n'empêchent pas non plus le groupe majoritaire de travailler.

Frank UNDI
Groupe Ensemble pour Mieux Vivre Bousbecque

La critique peut être désagréable, mais elle est nécessaire. Elle est comme la douleur pour le corps humain : elle attire l'attention sur ce qui ne va pas.
Winston Churchill

Depuis le premier jour, notre groupe a clairement défini le sens de son action. Sentinelles vigilantes.
Le Maire, et surtout sa 1ère adjointe, ont du mal à admettre que l'on puisse ne pas penser comme eux. Cette attitude est dénoncée au sein de leur propre camp, puisque 4 de leurs élus ont démissionné pour ces raisons. C'est dire que le problème est bien réel.

Nous ne pouvons pas nous taire face au peu de considération accordé aux associations : manque de concertation, autoritarisme... Les élus se doivent de SERVIR et encourager le dynamisme associatif pas de l'ASSERVIR.

Que dire du principe élémentaire d'exemplarité ? La Presse s'est largement fait l'écho des entorses aux lois et aux règles citoyennes. Quel que soit son rang, un élu perd toute crédibilité s'il n'est pas exemplaire. Par devoir et par conviction, nous réagirons chaque fois que ce principe sera bafoué.

L'état a réduit considérablement les recettes des communes, et leur a ajouté de nouvelles charges (TAP – facturation des droits d'urbanisme). Nous avons systématiquement réagi à toutes les mesures tendant à augmenter durablement les charges de fonctionnement, et notamment les frais de personnel, mais aussi ces frais d'études exorbitants qui ne produiront souvent que du papier.
Nous l'avons fait car, tôt ou tard, c'est la population qui paiera le prix de ces erreurs.

Nous ne sommes pas pour autant dans une opposition systématique puisque nous aurons approuvé plus de 80 % des délibérations présentées et que nos 5 élus participent activement, sauf rares impératifs, à toutes les réunions de commissions auxquelles ils sont conviés.

Philippe DESCAMPS
Président du groupe Ecouter et Agir avec Bousbecque

La liberté individuelle, la participation à la vie de la cité, les droits au bien être, à la sécurité et à une vie paisible, ces éléments : civil, politique et social définissent la citoyenneté. La nécessité ou la volonté de vivre ensemble conduisent donc à partager les mêmes normes, les mêmes valeurs, et la même compréhension afin de faciliter la cohésion sociale.
Dans ce processus, l'éducation joue un rôle essentiel.
Parler d'éducation à la citoyenneté, c'est parler de respect des autres, de politesse, de respect de l'environnement, de la diversité, de la participation démocratique, du développement durable... sans oublier l'intérêt général qui donne une dimension collective.
Ceci ne peut pas être de la seule responsabilité de l'école, mais doit être également le fait de tout à chacun.
En effet, le décalage entre les valeurs prônées et les valeurs appliquées peut rendre difficile la construction de valeurs repères communes, comprises et appliquées par tous.
- Qu'en est-il de notre capacité à comprendre les points de vue, les comportements et les valeurs des autres et à réagir contre les comportements anti-sociaux ?
- Comment comprenons-nous et apprécions-nous les différences physiques et la diversité tout autant que les différences entre les systèmes de valeurs et celles d'origine religieuse et ethnique ?
- Comment développons-nous la solidarité et la responsabilité envers les personnes de notre entourage immédiat exclues par leur faible niveau de revenus, ou par des problèmes médicaux ou familiaux ?
- Comment remplissons-nous notre rôle de citoyens responsables dans les processus démocratiques de prise de décisisons et quel est le projet collectif qui pourrait servir d'objectif à l'éducation à la citoyenneté ?
La citoyenneté n'est jamais définitivement acquise, elle se construit au quotidien...

Christine LEROY
Groupe Avec Bousbecque Construisons Demain

LE POSTER - La salle Jean Debuf qui vibre au rythme des rencontres proposées par le HBCBWL vit cette année une nouvelle saison particulière comme celles connues par le passé lorsque les féminines évoluaient alors en championnat de France nationale 2. Les garçons de moins de 18 ans vous proposent de les retrouver lors des rencontres de leur championnat de France face à l'élite de leur discipline. Dunkerque, Tremblay ou encore Rouen, l'apprentissage de nos jeunes s'effectue sur des rencontres très disputées dans une salle pleine et devant un public galvanisé par leurs performances. Bravo à ces jeunes et leurs encadrants qui véhiculent fièrement les noms de Bousbecque et Wervicq au delà de notre région.